

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 9 juillet 2019

Délibération n° 2019 – 9/07/2019 – 13

*Extension de l'aile G, aile de l'ingénieur
du bâtiment Sciences Mirande pour l'ESIREM*

- VU le code de l'éducation
- VU le contrat régional de métropole 2018-2020
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 14 Membres représentés : 10 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le dossier d'expertise du projet d'extension de l'aile G, aile de l'ingénieur du bâtiment Sciences Mirande pour l'ESIREM.**

Opération inscrite au contrat régional de métropole 2018-2020.

L'Université de Bourgogne sollicitera la subvention à la Région.

L'Université de Bourgogne sollicitera la subvention à Dijon-Métropole.

Dijon, le 10 juillet 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Alain BONNIN

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE 2018-2020

DIJON-METROPOLE - REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE	
ACTION REFERENCEE N° : 76	Date : 30 mars 2018
TITRE : Agrandissement de l'ESIREM sur le Campus Universitaire	

EXTENSION DE L'AILE DE L'INGENIEUR - ESIREM – AILE G DE SCIENCES MIRANDE

Résumé du dossier d'expertise

1 - Description générale des objectifs et du contenu du projet

L'opération porte sur l'extension de l'ESIREM, aile G du bâtiment Sciences Mirande. Cette opération est inscrite au Contrat régional de métropole 2018-2020.

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement du numérique et vise renforcer le pôle ingénierie de la région Bourgogne-Franche-Comté en permettant à l'ESIREM de se développer au travers de l'ouverture d'un nouveau département.

L'ESIREM s'est fixé pour objectif de dépasser la barre des 660 élèves à la rentrée 2022 (dont 640 à Dijon). Cette nécessité de développement s'impose par la prise en compte des recommandations de la CTI. En effet, lors de l'habilitation CTI, l'une des recommandations majeures a porté sur le besoin urgent d'accroissement des effectifs de l'ESIREM (370 élèves en 2016). Ces effectifs jugés très faibles ont été pointés comme une faiblesse de l'école qui traduit un manque de notoriété sur le pan local et national de l'ESIREM.

Par ailleurs, Dijon Métropole a décidé de mettre en place un projet de ville intelligente (smart city), le projet « OnDijon » afin d'accroître l'attractivité de la métropole. Ceci s'est traduit dans le projet métropolitain par un engagement fort vers l'enseignement supérieur. L'objectif est d'accroître de manière significative le nombre de diplômés ingénieurs à Dijon, en particulier dans le domaine du numérique.

Enfin, la direction de l'ESIREM envisage la création d'un troisième département dans le domaine de la robotique dès la rentrée 2020. Ce département aura deux options : la Vision et la Cobotique (Robotique Collaborative). Ce nouveau département répond aux besoins croissants des entreprises dans le domaine du numérique, notamment avec la mise en place dans la Métropole de Dijon de la Smart City et de du cluster « Robotics Valley ».

Le projet prévoit la création d'une extension, qui permet de donner plus de surfaces à l'école, au-delà des limites imposées par la restructuration prévue au CPER 2015-2020.

2 - Matérialisation du projet

Le projet prévoit la construction de 1600 m² de surface de plancher.

3 - Financement

Les financements inscrits dans l'action 76 du Contrat régional de métropole 2018-2020 sont de 4,1 M€ à raison de :

- 1 M€ par Dijon-Métropole
- 2,1 M€ par la Région Bourgogne-Franche-Comté
- 1 M€ par l'université de Bourgogne

L'université de Bourgogne finance également l'équipement estimé à 0,3 M€.

L'université se rapprochera de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour étudier la potentielle constitution d'un dossier FEDER afin de pouvoir bénéficier des fonds européens le cas échéant.

4 - Maîtrise d'ouvrage

Université de Bourgogne